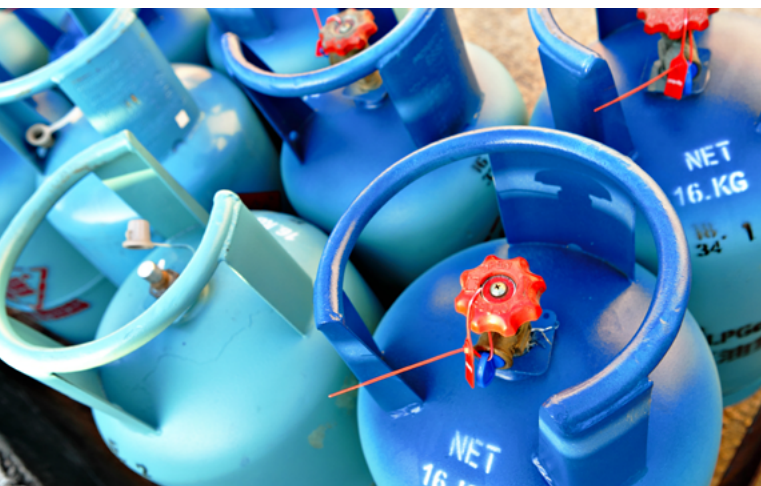


# Fluides “naturels” et alternatives aux HFC

ANTICIPER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES LIÉES AUX FLUIDES FRIGORIGÈNES



## 2 jours - 14 heures

### Public

- Responsables hygiène et sécurité des entreprises disposant d'équipements frigorifiques.
- Responsable réglementation ou QHSE.
- Ingénieurs et techniciens de maintenance exploitation d'installations frigorifiques et climatiques.

### Prérequis

- Toute personne ayant une connaissance de base en froid et climatisation.

### Moyens pédagogiques

- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début de formation.
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas.
- Expériences et travaux dirigés.
- Evaluation des acquis de la formation.

### Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site [www.cemafruid-formation.com](http://www.cemafruid-formation.com)
- Intra : nous contacter

### Objectifs

- » Savoir déterminer et proposer la meilleure solution de retrofit ou de changement de système frigorifique.
- » Aborder les fluides alternatifs aux HFC à fort PRG.
- » Répondre aux exigences du règlement F-Gaz.

### Programme

- » Protocole de Kyoto et protocole de Montréal, la réglementation F-Gaz, le code français de l'environnement, et l'amendement de Kigali.
- » Les fluides réglementés en raison de leur impact sur l'effet de serre (HFC, HCFC, CFC).
- » La réglementation ICPE liée à l'usage de l'ammoniac comme réfrigérant.
- » La réglementation des équipements sous pression (ESP).
- » Les obligations des détenteurs d'installations contenant des fluides frigorigènes.
- » Le confinement.
- » Le retrofit des installations et nouveaux fluides A2L.
- » Les considérations à prendre en compte pour déterminer la solution la mieux adaptée aux besoins.
- » Les alternatives : avantages et inconvénients.
- » Les innovations technologiques.

### Acquis de la formation

- » Acquérir un éventail de solutions pour devenir force de proposition auprès de ses clients ou faire un choix technique durable.
- » Savoir anticiper les contraintes réglementaires.

### Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.